

CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 11
Séance du 7 avril 2022

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT
En application de l'article L 5211-10 du C.G.C.T.

D516	INVESTISSEMENTS 2022 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) TRAVAUX DE REFECTION DES TOITURES ET FAÇADES DU CENTRE CULTUREL CHAUDEURGE - TRANCHE 3 - 03.02.2022
-------------	---

Flers Agglo souhaite mettre en valeur l'ensemble du Centre Culturel Chauderge. A ce titre, un programme de rénovation de façades, de toitures, d'isolation thermiques et de remplacement de fenêtre sera réalisé sur 4 années.

Ce projet inscrit au Budget 2022 peut bénéficier de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R), selon le plan de financement suivant :

Transition énergétique		
	Montant HT	Montant TTC
Travaux de réfection de toitures, de façades au Centre culturel Chauderge - 3ème Tranche	210 000,00 €	252 000,00 €
Plan de financement		
DETR	30%	63 000,00 €
Autofinancement		189 000,00 €
TOTAL		252 000,00 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DETR au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2- APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 3 - PRECISE** que les projets ci-dessus sont prévus au BP 2022.

D517	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL - SERVICE JEUNESSE OPERATION SECURITE ROUTIERE - CONVENTION - 03.02.2022
-------------	--

Dans le cadre de la coordination du Point Information Jeunesse, Flers Agglo propose depuis plusieurs années l'Opération Sécurité Routière à destination des élèves de 3^{ème} des collèges et lycées du territoire.

En 2021-2022, cette action s'articule en deux temps :

- des animations en temps de classe autour d'un film assurées par un collectif de professionnels,
- des animations en temps de classe autour du support Mobili Go. Cet atelier nécessite de recourir à l'intervention du Comité de l'Orne de Prévention Routière.

Il convient donc de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Association Prévention Routière - Comité de l'Orne 4 Rue du 11 novembre 14000 CAEN
Prestation	Animation de séances soit 28 heures
Lieu	Collège R Cassin, Athis Val De Rouvre - Collège Le Houlme, Briouze Collège Saint Thomas d'Aquin, Flers - Lycée Saint Thomas d'Aquin, Flers Lycée Guéhenno, Flers - Collège Monnet, Flers Collège Sévigné, Flers - Collège Notre Dame, La ferté Macé Collège Léandre, La Ferrière aux Etangs
Coût	2.100,00 euros TTC
Date	Du 14 janvier au 25 mars 2022
Conditions	Versement à la signature de la convention

Le Président

- DECIDE** d'accepter les conditions liées à la convention, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D518**MEDIATHEQUE DE FLERS
ATELIER DECOUVERTE DE LA LINOGRAPHIE - CONTRAT****03.02.2022**

Dans le cadre de ses animations, la Médiathèque de FLERS a fait appel à Madame Alice Bohard (Atelier l'Escargot Volant) pour un atelier découverte de la linogravure le samedi 5 mars 2022.

Il convient de rémunérer Madame Alice Bohard aux conditions suivantes :

Prestataire	Alice Bohard 9 Pourtour du Champ de Foire 61100 FLERS
Déplacements	56 €
intervention	180 €
TOTAL	236 €

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec Madame Alice Bohard (Atelier l'Escargot Volant), conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D519**MEDIATHEQUE DE FLERS
ATELIER POUPEE « MANGE-SOUICIS » - CONTRAT****03.02.2022**

Dans le cadre de ses animations, la Médiathèque de FLERS a fait appel à Madame Valérie Guérillon (Les faribambelles) pour 2 ateliers créatifs « poupée mange-soucis » le mercredi 16 février 2022 à 14 h 30 et 16 h 00.

Il convient de rémunérer Madame Valérie Guérillon aux conditions suivantes :

Prestataire	Valérie Guérillon Le Puits n° 2 61100 SAINT-CLAIR-DE-HALOUZE
Déplacements	7 €
intervention	130 €
TOTAL	137 €

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec Madame Valérie Guérillon (Les faribambelles), conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D520**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE FLERS AGGLO
CONFERENCE DE MICHAËL ANDRIEU
« LE MYSTERE DU CONCERT » - DEVIS ET CONTRAT****03.02.2022**

« Aller au concert, cela peut paraître habituel... Et pourtant, c'est entrer dans un monde plein de codes et des fantaisies ! Avec Michaël ANDRIEU, conférencier et musicologue, nous allons décrypter les mystères du concert à travers plusieurs points : la salle, le programme, le public le prix ... Tout cela nous permettra de comprendre comment se construit le concert et comment il a évolué avec le temps ! Cette conférence est accessible à tous et nous réserve quelques surprises ... ».

Il se produira le vendredi 1^{er} avril 2022 dans la salle d'expression artistique du pôle Jean-Chaudeurge :

- à 15 h 00 pour des élèves de collège
- à 18 h 00 tout public

Prestataire	CONFERENCIER Michaël ANDRIEU 1 Rue Eugène Martin 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
Prestations	Le 01/04/2022 Deux conférences dans la SEA du pôle Jean-Chaudeurge La première à 15 h 00 pour les scolaires La deuxième à 18 h 00 tout public
Rémunération	450,00 €
Total TTC hors frais déplacement, hébergement et repas	450,00 €
Conditions	Repas du soir, hôtel et transport pour le vendredi 1 ^{er} avril 2022

Le Président décide de :

DE SIGNER le devis et le contrat Monsieur Michaël ANDRIEU, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D521	MEDIATHEQUE DE BRIOUZE ANIMATION SOIREE JEUX CONTRAT - 04.02.2022
-------------	---

Dans le cadre de ses animations, la Médiathèque de Briouze a fait appel à Monsieur Manuel Grisel pour 2 soirées d'animation « jeux en famille », le vendredi 4 février et le vendredi 4 mars 2022 de 20 h 00 à 22 h 00.

Il convient de rémunérer Monsieur Manuel Grisel aux conditions suivantes :

Prestataire	Manuel GRISEL 5 Rue Saint Eustache 61220 BRIOUZE
Prestation	2 soirées d'animation « jeux en famille »
Date	Vendredi 4 février et vendredi 4 mars 2022 de 20 h 00 à 22 h 00
Total intervention	140 € net

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec Monsieur Manuel Grisel conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D522	INVESTISSEMENTS 2022 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L.) ACCES A LA CULTURE POUR TOUS ACQUISITION D'UNE SCENE - 04.02.2022
-------------	---

Flers Agglo souhaite organiser différents événements culturels et sportifs en extérieur. Flers Agglo forme donc le projet de se doter d'une nouvelle scène mobile plus légère et plus facile à installer, de manière à permettre la tenue d'événements festifs et de loisirs sur tout son territoire.

En offrant à l'événement un podium sécurisé et qualitatif, la scène mobile de petit format contribue à l'accès à la culture et aux loisirs. Elle rapproche l'offre des habitants en fournissant un outil de qualité à des initiatives locales mises en œuvre dans les villes et bourgs de l'agglomération.

Ce projet inscrit au Budget 2022 peut bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.), selon le plan de financement suivant :

Accès à la culture pour tous		
	Montant HT	Montant TTC
Acquisition d'une scène mobile	16 666,00 €	19 999,20 €
Plan de financement		
DSIL	50%	8 333,00 €
Autofinancement		11 666,20 €
TOTAL		19 999,20 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DSIL au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2- APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 3 - PRECISE** que les projets ci-dessus sont prévus au BP 2022.

D523	INVESTISSEMENTS 2022 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L.) CREATION ET RENOVATION DE PARCOURS SPORTIFS
	- 04.02.2022

Flers Agglo souhaite rénover, mettre aux normes le parcours sportif du Mont Cerisy et également créer une station trail et un circuit VTT inter-départemental.

Ce projet inscrit au Budget 2022 peut bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.), selon le plan de financement suivant :

Mise aux normes et sécurisation des équipements publics		
	Montant HT	Montant TTC
Création et rénovation de parcours sportifs	57 500,00 €	69 000,00 €
Plan de financement		
DSIL	50%	28 750,00 €
Autofinancement		40 250,00 €
TOTAL		69 000,00 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DSIL au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus,
- 2- APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- 3 - PRECISE** que les projets ci-dessus sont prévus au BP 2022.

D524	CONTENTIEUX SERVICE DE MEDIATION INTERETS CIVILS AVOCATS HONORAIRES
	- 04.02.2022

Par décision du 26 janvier 2015, le tribunal correctionnel d'Argentan a condamné un individu pour avoir, le 19 septembre 2014, exercé volontairement des violences n'ayant entraîné aucune incapacité totale de travail sur deux employés de la régie des quartiers. Ces employés étaient, à l'époque des faits, mis à disposition de Flers Agglo, alors dénommée Communauté d'Agglomération du Pays de Flers (C.A.P.F)

Lors de l'audience du 27 janvier 2015, le tribunal correctionnel d'Argentan a reçu la constitution de partie civile formulée par la C.A.P.F et a renvoyé le dossier a une nouvelle audience pour qu'il soit statué sur les intérêts civils.

Cette audience se tiendra le 23 mars 2022.

Le Président décide :

- 1 – DE DEFENDRE** les intérêts de la communauté d'agglomération Flers Agglo devant toute juridiction de l'ordre judiciaire ou administratif, tant en défense que pour ester en justice, en procédure de référé, en première instance, en appel ou en cassation dans le litige ci-dessus décrit.
- 2 – DE DESIGNER** Maître ARIN, de la Société d'avocats « HUAUME, LEPELLETIER, ARIN » sise 26 Rue de la 11^{ème} Division Britannique – 61100 FLERS, pour représenter Flers Agglo devant le tribunal correctionnel d'Argentan dans le dossier décrit ci-dessus.
- 3 – ACCEPTER** la convention d'honoraires jointe à la présente décision.
- 4 – DE REGLER** les honoraires et les droits correspondant à cette mission.

D525

**MAISON D'ACTIVITES EMILE HALBOUT
FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE DE BAYEUX
DEVIS
-
04.02.2022**

Dans le cadre de la programmation des animations collectives familles, Flers Agglo propose au sein des maisons d'activités le projet « Familles en scène ». En s'initiant aux arts du cirque et du théâtre les familles pourront toucher du doigt la scène et en tirer beaucoup de satisfaction, elles apprendront à se faire confiance, gérer leur stress, pourront laisser parler leur pensée créative et s'autoriser à laisser sortir des émotions sous le couvert du jeu.

Les ateliers cirque se dérouleront les mercredis de janvier à mars 2022 (élaboration d'un numéro préparé en famille et présentation lors d'un spectacle de fin de session). Une sortie au grand cirque de Bayeux est organisée pour clôturer la période.

Description du spectacle

Spectacle de cirque sous chapiteau avec des artistes de renommée internationale.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Association Festival International 87 bis Rue St Loup 14400 Bayeux M. CRESSIER : 06.70.46.82.98 N°SIRET : 20003581400017
Prestation	Spectacle de cirque
Montant TTC	800 € TTC
Date	19 mars 2022
Conditions	Néant

Le Président

DÉCIDE de signer le devis avec l'Association Festival International conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D526

**ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE MACE
MEDIATHEQUE LA GRANDE NOUVELLE
EXPOSITION « ILLUSTRE EST MON AME » ET LECTURE CONCERT
CONTRAT
-
04.02.2022**

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé une exposition « Illustre est mon âme » et une lecture concert de l'artiste Alex Miabouna dit Alex Massmédia, qui se dérouleront suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	M. Miabouna Alex dit Alex Massmédia 7 Rue de la maladrerie 61100 LA LANDE PATRY
Prestation	Exposition « Illustre est mon âme » et lecture concert
Date	Du mardi 8 mars au samedi 19 mars 2022 (exposition) samedi 19 mars 2022 15h (lecture concert)
COUT TOTAL TTC	1.400,00 €

Ces dépenses sont inscrites aux demandes budgétaires pour l'année 2022

Le Président :

DECIDE de signer le contrat avec Alex Miabouna, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D527	INVESTISSEMENTS 2022 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L.) REGROUPEMENT DES ARCHIVES DE FLERS - 07.02.2022
-------------	---

Les archives communautaires de Flers Agglo ont un fonctionnement particulier qui les porte à intervenir auprès des communes pour du conseil, de la formation et du tri des archives. Mais ce service traite également les archives immédiates produites par les services de la Ville de Flers et de Flers Agglo.

Dans le cadre d'une gestion raisonnée des espaces de conservation et des trajets nécessaires à cette gestion, la collectivité était attentive aux possibilités de regroupement. Tous les locaux d'archives définitives sont en effet à saturation.

Avec la reprise des locaux de l'ancienne clinique Saint-Dominique de Flers, une opportunité est apparue. Le projet consiste à aménager une salle d'archivage définitif.

Ce projet inscrit au Budget 2022 peut bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.), selon le plan de financement suivant :

	Montant HT	Montant TTC
Regroupement des archives de l'Agglomération	54 146,34 €	64 975,61 €
Plan de financement		
DSIL	40%	21 658,54 €
Autofinancement		43 317,07 €
TOTAL		64 975,61 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DSIL au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2- APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 3 - PRECISE** que les projets ci-dessus sont prévus au BP 2022.

D528	INVESTISSEMENTS 2022 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) ET DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) VIABILISATION ET DESSERTE DE LOGEMENTS SOCIAUX SITE DE LA FOUQUERIE - 14.02.2022
-------------	--

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Michel, il est prévu de reconstituer une offre de logements sur le territoire de Flers soit au total 104 logements locatifs sociaux et 10 logements « Prêt Social de Location-Accession ».

Orne habitat va construire 12 logements locatifs sociaux (LLS) sur le site de la Fouquerie, à l'angle des rues E. Garnier et B. Palissy, sur un terrain appartenant à La Ville de Flers.

Les infrastructures, qui seront réalisées par Flers Agglo accompagneront le projet architectural qui sera décrit par Orne Habitat avec comme objectif une optimisation des voies de desserte pour irriguer les îlots d'habitation.

Ce projet inscrit au Budget 2022 peut bénéficier de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), selon le plan de financement suivant :

1.1.1 Desserte de logements sociaux		
	Montant HT	Montant TTC
Viabilisation et desserte de logements sociaux - Site de la Fouquerie	300 000,00 €	360 000,00 €
Plan de financement		
DETR	50%	150 000,00 €
DPV	30%	90 000,00 €
Autofinancement		120 000,00 €
TOTAL		360 000,00 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DETR au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2- APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 3 - PRECISE** que les projets ci-dessus sont prévus au BP 2022.

D529	INVESTISSEMENTS 2022 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L.) ET DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) AMENAGEMENT DE LA ZONE DU PLANCAÏON – 1^{ÈRE} TRANCHE REHABILITATION DES RESEAUX AEP, EP, EU ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SOUPLES - 14.02.2022
-------------	--

L'aménagement de la zone d'activités du Plancaïon à Flers s'inscrit dans la politique de renouvellement urbain initiée par Flers Agglo avec la reconquête d'une ancienne friche industrielle donc déjà artificialisée d'une superficie de 15 hectares, gage d'une gestion économe du foncier.

L'ensemble de l'opération se déclinera sur 3 tranches de 2022 à 2024 afin de garantir la faisabilité financière du projet et coordonner l'ensemble des travaux devant être réalisés.

La première tranche de travaux consiste à réhabiliter et renouveler l'ensemble des réseaux d'adduction d'eau potable, eaux usées, eaux pluviales sur les rues du Parc et sur une partie de la Fonderie, et sur un premier tronçon en eaux pluviales sur la rue Durrmeyer ainsi que l'enfouissement des réseaux souples préalable à l'aménagement de l'ensemble du site.

Ce projet inscrit au Budget 2022 peut bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) selon le plan de financement suivant :

Aménagement de la zone du Plancaïon - 1ère Tranche		
Réhabilitation des réseaux AEP, EP et EU, enfouissement des réseaux souples		
	Montant HT	Montant TTC
Coût total de la Tranche 1	749 631,16 €	853 455,59 €
Plan de financement		
DSIL	40%	299 852,46 €
DETR	40%	299 852,46 €
Autofinancement		253 750,66 €
TOTAL		853 455,59 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DSIL au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2 - SOLLICITE** la DETR, au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 3 - APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 4 - PRECISE** que les projets ci-dessus sont prévus au BP 2022.

D530	RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022 REPRESENTATION DE LA COMPAGNIE LE MORCEAU DE SUCRE DIMANCHE 24 JUILLET 2022 - CONTRAT - 14.02.2022
-------------	--

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles en plein air et gratuits, tous les dimanches après-midi du 10 juillet au 21 août 2022, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 24 juillet à 15h30, la Compagnie Le Morceau de Sucre proposera son spectacle « A table ».

"À table ! est un spectacle familial, résolument optimiste, une parenthèse joyeuse, sorte d'éloge du quotidien, dessinée avec tendresse et humour».

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	COMPAGNIE LE MORCEAU DE SUCRE 1, rue des Halles 14500 VIRE NORMANDIE
Prestation	Spectacle « A Table »
Montant TTC	1 300 €
Date	Le dimanche 24 juillet 2022 Parc du Château de Flers
Conditions	/

Le Président

DECIDE de signer le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D531	ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE-MACE ATELIERS D'ECRITURES CONVENTION - 14.02.2022
-------------	--

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé des ateliers d'écriture dans les murs de la médiathèque, qui se dérouleront suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Clémentine Le Fournier 21 Grande Rue 61220 Briouze
Prestation	Ateliers d'écriture
Date	1 fois par mois à partir de Février 2022
COUT TOTAL TTC	975,00

Ces dépenses sont inscrites aux demandes budgétaires pour l'année 2022.

Le Président

DECIDE de signer le contrat avec Clémentine Le Fournier, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D532	MEDIATHEQUE DE FLERS ATELIER « ATTRAPE-REVES » CONTRAT - 16.02.2022
-------------	---

Dans le cadre de ses animations, la Médiathèque de FLERS a fait appel à Madame Sylvie Hamard (L'âme des choses) pour 2 ateliers créatifs « attrape-rêves » le samedi 12 février 2022 à 14 h 30 et 16 h 00.

Il convient de rémunérer Madame Sylvie Hamard aux conditions suivantes :

Prestataire	Sylvie Hamard 31 route de la Fontaine 14690 PIERREPONT
Déplacements	30 €
intervention	180 €
TOTAL	210 €

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec Madame Sylvie Hamard (L'âme des choses), conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D533

**MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DE CREATION
D'UN POLE DE SANTE LOCAL AMBULATOIRE A FLERS
LOT 4 - MENUISERIES EXTERIEURES**

-
16.02.2022

Par décision n° D576 du 27 septembre 2019, le mandat de maîtrise d'ouvrage en vue de la création d'un pôle de santé local ambulatoire à Flers a été attribué à la SHEMA. En application de ce mandat, la SHEMA a pour mission de mener les procédures en vue de l'attribution des marchés publics nécessaires à la réalisation de l'opération.

Dans ce cadre, la SHEMA a lancé une procédure en vue des travaux allotie comme suit :

Lot n°1 : VRD

Lot n°2 : Démolitions – Maçonnerie – Gros œuvre

Lot n°3 : Bardage – Etanchéité

Lot n°4 : Menuiseries Extérieures

Lot n°5 : Métallerie

Lot n°6 : Menuiseries Intérieures

Lot n°7 : Doublages – Cloisons – Plafonds

Lot n°8 : Faux-plafonds

Lot n°9 : Faïence

Lot n°10 : Peintures – Revêtements muraux

Lot n° 11 : Revêtements de sols

Lot n°12 : Electricité

Lot n°13 : Chauffage – Rafraîchissent – Ventilation – Plomberie Sanitaire

Tous les lots ont été attribués sauf le lot 4 pour lequel la société retenue a informé par courrier FLERS AGGLO qu'elle n'était plus en mesure d'exécuter les travaux au prix annoncé dans son offre en raison de la hausse des prix des matériaux. La SHEMA a donc relancé une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence concernant ce lot.

A l'issue de l'analyse, la SHEMA propose de retenir l'offre de la société DESLANDES pour un montant de 76.000,00 € HT (soit 60.000,00 € HT pour la base + 16.000,00 € HT pour PSE).

Le Président :

1 - DECIDE d'attribuer le lot n° 4 à l'entreprise DESLANDES dans les conditions mentionnées ci-dessus.

2 - AUTORISE la SHEMA à signer les marchés et les actes correspondants.

D534

**TRAVAUX 2022
DECLARATION PREALABLE
AUTORISATION DE SIGNATURE**

-
16.02.2022

Flers Agglo envisage divers travaux, faisant suite au vote du budget 2022 :

- La démolition du bâtiment cadastré BI 138 ZAC du Plancaïon à Flers.
- La réfection de la couverture tranche 3 du centre culturel Chaudergeur à Flers.
- La pose de protections solaires au pôle service à Flers.

Ces travaux sont soumis à des déclarations auprès du service de l'urbanisme.

Le Président décide :

DE SIGNER ou son représentant, toute(s) pièce(s) nécessaire(s) à la mise en œuvre de cette décision.

D535**MARCHE PUBLIC N° 2018-034 RELATIF AUX PRESTATIONS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DE PUBLICS EN DIFFICULTE A TRAVERS LA REALISATION DE PRESTATIONS TECHNIQUES D'ENTRETIEN DE LOCAUX****AVENANT N° 4****18.02.2022**

Par délibération n° 2017-217 du 28 juin 2017, le marché public n° 2018-034 relatif aux prestations d'insertion sociale et professionnelle de publics en difficulté, à travers la réalisation de prestations techniques d'entretien de locaux a été attribué à la Régie de Quartiers Arc en Ciel sise à Flers pour un montant annuel de 109.368 € TTC.

Par décision n° D347 du 30 novembre 2018, un avenant 1 a porté le marché à 111.426 € TTC suite à l'ajout des locaux de la crèche « Farandole ». Puis par décision n° D251 du 16 avril 2021, l'avenant n° 2 relatif à la prestation supplémentaire d'entretien des bureaux des permanences de l'habitat situés au 7 bis rue de la 11^{ème} Division Britannique à Flers, a porté le marché à 112.847 € TTC. Enfin, l'avenant 3 (suivant décision n° D269 du 10 mai 2022) a permis de réaliser l'entretien des locaux de FLASH utilisés par le Relais Assistantes Maternelles pour un montant de 808,50 € TTC par an.

Il est à présent nécessaire de prolonger la prestation d'entretien des locaux de la permanence de l'habitat (7 bis rue de la 11^{ème} DB à Flers) du 1^{er} avril 2022 au 17 juin 2022 pour un montant de 306,25 € TTC (+ 0,28 %). Ce qui porte le nouveau montant du marché à 113.961,75 € TTC, soit 4,20 % pour les 4 avenants cumulés.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant n° 4 au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

AUTORISE la Vice-Présidente chargée des marchés publics à signer l'avenant n° 4 au marché n° 2018-034 avec la Régie des Quartiers Arc en Ciel.

D536**CONTRAT CULTURE, TERRITOIRE, ENFANCE-JEUNESSE SPECTACLE « DE ROUEN A CARTHAGE, UN NORMAND EN MEDITERRANEE » CONTRAT****18.02.2022**

Flers Agglo s'est engagée dans un Contrat Culture, Territoire, Enfance-Jeunesse visant à permettre aux jeunes de 0 à 25 ans d'accéder à l'offre culturelle locale, de s'appropriier les créations et les ressources régionales, de fréquenter les structures culturelles de leur territoire, de découvrir les acteurs, et de s'initier à une ou plusieurs pratiques artistiques, sur tous les temps (scolaires, périscolaire, extrascolaire).

Dans ce cadre, et à l'occasion du bicentenaire de Gustave Flaubert, il est proposé à Flers Agglo de contribuer à un projet porté par l'association LAPAT, Les Amis du Printemps Arabe et de la Tunisie. Cette contribution prendrait la forme de la diffusion d'un spectacle intitulé « De Rouen à Carthage, un Normand en Méditerranée », le 17 mars 2022 au Centre Madeleine Louaintier de Flers, à 20 h 00. Ouvert au grand public sans droit d'entrée, ce spectacle musical mêle des chants méditerranéens issus des pays rêvés par Flaubert et un texte rédigé d'après ses écrits.

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Cie LA MORENA 55 Rue de la Figairasse 34070 MONTPELLIER
Prestation	Spectacle « De Rouen à Carthage, un Normand en Méditerranée »
Montant TTC	1.500 €
Date	Jeuudi 17 mars 2022
Conditions	A la charge de l'agglo, en plus du coût de cession exprimé ci-dessus : - défraiement trajet Caen – Flers – Caen (124 km) = 62 € - mise à disposition du Centre Madeleine Louaintier = 1 journée - hébergement pour 3 personnes sur 2 nuits du 16 au 18 mars. - restauration (3 repas après le spectacle)

Le Président décide de :

SIGNER le contrat conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D537

**POLE DE SANTE DE LA FERTE MACE
CABINET D'INFIRMIERES
AVENANT 1 AU BAIL PROFESSIONNEL**

-
18.02.2022

Un bail professionnel a été conclu, le 31 janvier 2014, entre la commune de la Ferté-Macé et Mesdames PALCY et DENIS, infirmières, afin de louer un cabinet au sein du pôle de santé à la Ferté-Macé.

Madame PALCY a fait connaître son souhait de cesser son activité au 12 mars 2021 et a informé la collectivité que Madame SANTOS SANCHEZ Elisabeth reprenait l'activité avec Madame DENIS Carole au 15 mars 2021.

Afin de procéder à la mise à jour du bail professionnel conclu entre Mesdames PALCY et DENIS, il convient de faire un avenant afin de substituer Madame PALCY par Madame SANTOS SANCHEZ Elisabeth.

Les conditions d'occupation et de jouissance du local sont décrites dans l'avenant joint.

LE PRESIDENT :

DECIDE de signer l'avenant au bail à intervenir avec Mesdames DENIS et SANTOS SANCHEZ, selon les conditions citées dans l'avenant annexé.

D538

**INVESTISSEMENTS 2022
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (D.S.I.L.)
OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN
RESORPTION DE FRICHE EN VUE D'ACCUEILLIR DES ACTIVITES MIXTES : COMMERCES,
SERVICES, LOGEMENTS EN SECTEUR ORT**

-
18.02.2022

Flers Agglo souhaite acquérir une ancienne friche commerciale pour mener une opération de requalification. Flers Agglo envisage de procéder à la déconstruction, dépollution et pré-aménagement pour permettre une opération d'aménagement compatible avec l'OAP.

Le futur projet permettra l'implantation d'un complexe cinématographique et la création de logements et de services.

Le coût total du projet s'élève à la somme de 2.705.430 € HT dont 1.560.430 € de travaux de démolition et aménagement.

Ce projet inscrit au Budget 2022 peut bénéficier de la Dotation de soutien à l'investissement public local (D.S.I.L), à savoir :

	Montant HT	Montant TTC
Opération de renouvellement urbain - Résorption de friche en vue d'accueillir des activités mixtes : commerces, services, logements en secteur ORT	2 705 430,00 €	3 246 516,00 €
	dont 1 560 430 € HT de travaux	
PLAN DE FINANCEMENT		
DSIL	2 705 430,00 €	572 500,00 €
Région Villes reconstruites	2 705 430,00 €	148 500,00 €
AMI Recyclage Foncier	2 705 430,00 €	855 630,00 €
Fonds propres dont 528 800 € de cessions de terrains		1 128 800,00 €
TOTAL HT		2 705 430,00 €
TOTAL TTC		3 246 516,00 €

Le Président :

- 1 - PREND ACTE** de l'actualisation du plan de financement présenté ci-dessus.
- 2 – SOLLICITE** la DSIL au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 3 - PRECISE** que les projets ci-dessus sont prévus au BP 2022.

D539

**REMBOURSEMENT DE BILLETS ACHETES A LA MEDIATHEQUE DE LA FERTE MACE ET
SUR LA BILLETTERIE PARTENAIRE WEB WEEZEVENT
ESPACE CULTUREL DU GRAND TURC
ANNULATION DU SPECTACLE « VIDA » DU MARDI 1^{ER} FEVRIER 2022 A LA SALLE
GERARD PHILIPPE**

28.02.2022

Suite au cas positif à la covid19 d'un comédien de la compagnie, Flers Agglo a été contrainte d'annuler le Spectacle « Vida » du 1^{er} février 2022 à la salle Gérard Philipe, espace culturel du Grand Turc.

24 billets ont été achetés pour ce spectacle répartis comme suit :

- 21 billets achetés au guichet de vente tenu par la médiathèque de La Ferté-Macé dont le remboursement incombe à la collectivité,
- 3 billets ont été achetés via le site de billetterie partenaire Weezevent,

dont 4 billets ne nécessitant pas de remboursement car payés intégralement avec dispositif Pass+ ou ne souhaite pas être remboursé.

Pour honorer les remboursements des billets achetés au guichet de la médiathèque de La Ferté-Macé, il convient d'effectuer un virement de la somme due aux personnes nommées ci-dessous :

- 1- Antigone GEORGALAS : 1 billet tarif normal et 1 billet tarif réduit soit 15,00 €
- 2- Natacha GALLOT : 2 billets tarif normal soit 20 €
- 3- Thierry DEBORDE : 2 billets tarif normal soit 20 €
- 4- Michel JARRY : 1 billet tarif normal soit 10 €
- 5- Franck GUENERIE : 2 billets tarif promo-panier normal (avec Pass+) soit 6 € 50
- 6- Bernard BRETON : 1 billet tarif normal (avec Pass+) soit 3 €
- 7- Martine CHIVARD : 1 billet tarif normal (avec Pass+) soit 3 €
- 8- Philippe LESGOURGUES : 2 billets tarif promo panier normal (avec Pass+) soit 6 € 50
- 9- Gérard COURTOIS : 2 billets tarif normal soit 20 €
- 10- Alain TRIFF : 2 billets tarif promo-panier normal (avec Pass+) soit 6 € 50
- 11- Guislain CHOQUET : 2 billets tarif promo-panier normal (avec Pass+) + 1 billet tarif réduit soit 6 € 50 + 5€ = 11 € 50
- 12- Alain DESCHEPPER : 2 billets tarif normal soit 20 €

La somme totale des remboursements à effectuer par Flers Agglo s'élève à 142 €.

Le Président décide :

D'ACCEPTER les conditions de remboursement conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D540

**MARCHE PUBLIC N° 2021-082 RELATIF AU REMPLACEMENT DE DIFFUSEURS
D'AERATION DE LA STEP DU LANDIS ET A LA POSE D'EQUIPEMENTS METROLOGIQUES
ET D'ACCESSOIRES
LOT 2 : FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENTS METROLOGIQUES CHAUDRONNERIE
SUR LES RAMPES - RESILIATION**

28.02.2022

Par décision n° D92 du 30 octobre 2020, le marché public n° 2020-082 relatif au remplacement de diffuseurs d'aération de la STEP du Landis et à la pose d'équipements métrologiques et d'accessoires – Lot 2 : Fourniture et pose d'équipements métrologiques chaudronnerie sur les rampes a été attribué à la société OTV Services France pour un montant de 31.750 € HT.

Il s'avère que le titulaire rencontre des difficultés concernant la mise en œuvre des équipements dans le respect des règles métrologiques imposées par les fabricant. En outre, Flers Agglo prévoit d'importants travaux sur le système concerné qui rendent sans objet la fourniture et la pose des équipements prévus par le marché.

Il convient donc de résilier le marché pour motif d'intérêt général.

Par ailleurs, l'article X du CCAP prévoit que l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de ne pas verser les indemnités prévues à l'article 46.4 du CCAG travaux en cas de résiliation pour motif d'intérêt général.

Au regard de ces éléments, il a été proposé au titulaire du marché une résiliation pour motif d'intérêt général sans indemnité. Ce dernier a accepté cette solution.

Il convient de résilier le marché n° 2020-082 pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prendra effet à sa date de notification au titulaire et n'ouvrira pas droit à indemnité.

Le Président :

1 - DECIDE de résilier de marché public n° 2020-082 conclut avec la société OTV Services France pour motif d'intérêt général sans indemnité, dans les conditions mentionnées ci-dessus.

2 - AUTORISE la Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer les actes correspondants à cette décision.

D541**ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE MACE
VENTE DE DOCUMENTS**-
28.02.2022

La Médiathèque La Grande Nouvelle entretient l'actualité de ses collections en pratiquant un tri raisonné qui porte le nom de « désherbage » en bibliothéconomie. Lors de cette opération, les documents peu consultés, en mauvais état suite à une forte rotation de prêt ou bien qui n'ont pas trouvé leur public, sont écartés du libre accès.

Après un passage, pour certains, dans les réserves (prêt indirect), les ouvrages, CD et revues dont la direction valide finalement l'élimination des collections peuvent être vendus, donnés ou détruits (« pilon ») selon leur état et la décision du Conseil.

La Médiathèque propose donc d'organiser cette année une vente de livres, CD et revues du 1^{er} au 5 mars 2022.

LE PRESIDENT DECIDE :

- 1 – D'AUTORISER** la vente des livres et CD (ainsi que les revues vendues par lot de 5) présentés dans la liste jointe.
- 2 – DE FIXER** le prix de vente unique à 0,50 €.

D542**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022
COMPAGNIE LES RUSTINES DE L'ANGE
DIMANCHE 10 JUILLET 2022
CONTRAT**-
28.02.2022

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles et des animations en plein air et gratuits, tous les dimanche après-midis du 8 juillet au 19 août 2022, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 10 juillet, la compagnie Les Rustines de l'Ange proposera le spectacle intitulé « Ça va valser ».

Spectacle musical et chorégraphié. De Led Zeppelin à Marc Perrone en passant par Madness et Bourvil, *Ça Va Valses* revisite l'accordéon et enflamme le bitume.

Ça Va Valses joue dans la rue pour ceux qui veulent danser, ceux qui veulent regarder, ceux qui veulent écouter...

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Les Rustines de l'Ange 5 Kervener Saint-Fiacre 56680 PLOUHINEC
Prestation	Spectacle « Ça va valser »
Montant net	2.500,00 €
Frais de transport	700,00 €
TOTAL net	3.200,00 €
Date	Le dimanche 10 juillet 2022
Conditions	Repas pour 6 personnes le 09/07 (soir) et le 10/07 (midi & soir) Hébergement du 09/07 au 11/07 pour 6 personnes (2 nuits - 6 chambres single)

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D543

RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022
CONCERT DU GROUPE EL GATO NEGRO - VENDREDI 15 JUILLET 2022 - CONTRAT
 -
28.02.2022

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des concerts en plein air et gratuits, tous les vendredis soir du 8 juillet au 19 août 2022, sur la place Saint-Germain de Flers.

Le vendredi 15 Juillet, à 21 h, le groupe « El Gato Negro » animera la saison estivale des concerts avec son concert, d'une durée d'1h15 minimum.

Une île entre l'Afrique et l'Amérique Latine. Les rencontres, les voyages et les tournées ont transporté **El Gato Negro** encore un peu plus loin dans le monde, plus loin dans les rythmes et les mélodies.

El Gato Negro à tête d'oiseau migrateur, a parcouru le monde pour s'en faire un ami. Aujourd'hui c'est son ami le monde entier qui le retrouve ici. Ouvre-lui la porte, El Gato Negro vient t'offrir ses couleurs.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	ULYSSE MAISON D'ARTISTES 6 Rue de Clermont 46100 FIGEAC
Prestation	Concert de EL GATO NEGRO
Montant HT	3.000,00 €
TVA 5,5%	165,00 €
TOTAL TTC	3.165,00 €
ACOMPTE	1.582,50 € (à payer à la signature du contrat)
Date	Vendredi 15 Juillet 2021 Place Saint-Germain de Flers
Conditions	Dîner du 15/07 pour 7 personnes Hébergement du 15/07 au 16/07 pour 7 personnes (1 nuit – 7 chambres single)

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D544

RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022
COMPAGNIE LES BATTEURS DE PAVES - DIMANCHE 24 JUILLET 2022 - CONTRAT
 -
28.02.2022

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles et des animations en plein air et gratuits, tous les dimanche après-midis du 8 juillet au 19 août 2022, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 24 juillet, la compagnie Les Batteurs de Pavés proposera le spectacle intitulé « Richard III ».

Richard III raconte l'histoire d'un prétendant au trône, difforme, violent et manipulateur, qui va user de tous les moyens, et bien souvent des pires, pour arriver à ses fins.

Le voilà roi... alors on observe - on apprécie même – sa chute, jusqu'à sa mort.

Richard III vous parle, vous amuse, vous embarque dans son histoire. Vous lui servez de témoin, car sans vous il n'existe pas. Mais jamais il ne vous dira merci, ni ne vous laissera décider quoi que ce soit... il grimpera sur vos épaules et ce sera tout !

Vous savez, public, qu'il est un monstre, et vous allez adorer. Si vous le pouviez, vous voteriez pour lui, l'infâme !

Vous allez le laisser faire, et en redemander.... Et ça fait frissonner, surtout maintenant.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Les Batteurs de Pavés 5 Rue de la Ronde 2300 La Chaux-de-Fonds - Suisse
Prestation	Spectacle « Richard III »
Montant TTC	3.000,00 €
Frais de transport	1.500,00 €
TOTAL TTC	4.500,00 €
Date	Le dimanche 24 juillet 2022
Conditions	Repas pour 5 personnes le 23/07 (soir) et le 24/07 (midi & soir) Hébergement du 23/07 au 25/07 pour 5 personnes (2 nuits - 5 chambres single)

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D545

**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022
COMPAGNIE ENGRENAGE[S]
DIMANCHE 7 AOUT 2022 - CONTRAT**

-
28.02.2022

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles en plein air et gratuits, tous les dimanches après-midi du 10 juillet au 21 août 2022, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 7 août à 15h30, la Compagnie Engrenage[s] proposera son spectacle « FLOK ».

"Cachés dans une immense toile sans fond, huit musiciens le guettent, lui, le solitaire aux pinceaux, le peintre en quête d'inspiration. Ils se moquent, se jouent d'abord de lui, silencieusement, et puis, le jeu devient rencontre, une rencontre entre deux mondes, deux modes d'expression : la peinture et la musique. Les cuivres explosent, les percussions éclatent, entraînant la main du peintre dans des mouvements frénétiques où le bleu, le rouge et le jaune se mêlent et s'entrelacent. Est-ce la musique qui dirige le pinceau ou le pinceau qui mène la danse ? Chaque nouveau tableau est l'esquisse d'un dialogue entre deux arts, le lieu d'émotions à la fois visuelles et sonores. La rencontre redevient jeu lorsque les six toiles s'animent, se faufilent entre les mains des uns et le pinceau d'un autre, le temps d'une danse impromptue, pour rejoindre cet immense cadre vide. Alors, sous les yeux de celles et ceux qui s'étaient laissés prendre au jeu, les œuvres s'assemblent pour former une seule et unique création, étonnante et poétique symbiose entre le son et la couleur».

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	COMPAGNIE ENGRENAGE[S] 26, rue Léon Ricottier 35000 Rennes
Prestation	Spectacle « Flok »
Montant TTC	3.347,50 €
Date	Le dimanche 7 août 2022 Parc du Château de Flers
Conditions	/

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D546

**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022
COMPAGNIE DEUX DAMES AU VOLANT
DIMANCHE 21 AOUT 2022 - CONTRAT**

-
28.02.2022

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles et des animations en plein air et gratuits, tous les dimanche après-midis du 8 juillet au 19 août 2022, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 21 août, la compagnie Deux Dames au Volant proposera le spectacle intitulé « Entre Biceps et Paillettes ».

Dans cette création, les Deux Dames ne s'inventent pas d'histoire. Elles s'amuse à jouer, et jouent de leurs personnalités, leurs féminités, leurs différences. Chaque jeu se prête à une nouvelle situation, tantôt comique, tantôt grinçante, tantôt touchante. Mais ces filles-là ne jouent pas à des jeux comme les autres. Quand certaines font mumuse avec leurs chatons, elles portent de gros tubes de métal. Lorsque d'autres s'attendent devant des films d'amour, elles se suspendent à 7 mètres de haut. Mais en fin de compte, ne sont-elles pas tout cela à la fois ? Des brutes au cœur tendre, des râleuses sensibles, des sentimentales en mal de frisson.

Interactif, amusant et musical, ce spectacle est basé sur des techniques de cirque sur tissu aérien. Un spectacle pour s'évader du quotidien et s'amuser léger quand le portique pèse trop lourd.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Deux Dames au Volant 68A Chemin des Campagnolles 30900 NIMES
Prestation	Spectacle « Entre Biceps et Paillettes »
Montant TTC	1.200,00 €
Frais de transport	500,00 €
TVA 5,5%	93,50 €
TOTAL TTC	1.793,50 €
Date	Le dimanche 21 août 2022
Conditions	Repas pour 2 personnes le 20/08 (midi & soir) et le 21/08 (midi & soir) Hébergement du 20/08 au 22/08 pour 2 personnes (2 nuits - 2 chambres single)

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D547	MEDIATHEQUES DE FLERS AGGLO SPECTACLES PETITE ENFANCE DANS LA CADRE DU SALON DE LIVRE CONTRAT - 28.02.2022
-------------	--

Dans le cadre de la fête du livre, la Médiathèque de Flers Agglo a fait appel à La compagnie Fabrik à Sons pour 4 représentations :

- 2 représentations le mardi 29 mars à la médiathèque de Flers
- 2 représentations le mercredi 30 mars à la médiathèque de Briouze

Il convient de rémunérer **La Fabrik à Sons** aux conditions suivantes :

Prestataire	Fabrik à Sons 126 Route de Mirville 76210 BOLBEC
Déplacements	205,60 €
Interventions	1.700 €
TOTAL	1.905,60 €

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec La Fabrik à Sons conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D548	MEDIATHEQUE DE FLERS CONCERT « LA SAINTE FAMILLE MACHIN CHANTE BRASSENS » CONTRAT - 28.02.2022
-------------	--

Dans le cadre de ses animations, la Médiathèque de FLERS a fait appel à l'association « La Sainte Famille Machin » pour une représentation à la médiathèque de Flers le samedi 12 mars 2022 à 16 h 00.

Il convient de rémunérer l'association « La Sainte Famille Machin » aux conditions suivantes :

Prestataire	L'association La Sainte Famille Machin La Cassine 72140 Rouessé-Vassé
Intervention et Déplacements	396 €
TOTAL	396 €

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec L'association « La Sainte Famille Machin » conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D549

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL
SERVICE ANIMATION JEUNESSE / VIE DES QUARTIERS
SEJOUR VACANCES D'ETE 2022 - CONTRAT**

-
07.03.2022

Dans le cadre de sa compétence accueil collectif de mineurs, Flers Agglo organise des séjours de vacances.

Un séjour est organisé durant les vacances d'été **du dimanche 07 au dimanche 14 août 2022** pour 15 jeunes âgés entre 12 et 15 ans maximum et 3 animateurs dont un directeur.

L'organisation de ce séjour nécessite d'avoir recours à une prestation d'hébergement en demi-pension. Flers Agglo a décidé de confier ces prestations au Camping le Reclus *** - Pont du Reclus - 73700 SEEZ FRANCE.

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Camping le Reclus ***
Prestation	Hébergement d'un groupe de 15 jeunes et 3 animateurs – Formule Diner, nuit pour la semaine.
Lieu	Pont du Reclus 73700 SEEZ FRANCE
Coût	Pour l'hébergement et la restauration : 4 681.55 € TTC pour 15 jeunes et 3 animateurs.
Date	Du dimanche 07 août au dimanche 14 août 2022
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> - Versement d'un 1er acompte de 1.500 € TTC au titre de réservation à la signature du contrat - Un deuxième acompte de 1.500 € TTC avant le 15 mai 2022 - Puis le solde de 1.681,55 € TTC le 07 juillet 2022

Le Président :

DECIDE d'accepter les conditions d'hébergement et de signer le contrat avec Camping le Reclus, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D550

**FESTIVAL LES EXTRAVERTIES 2022
ASSOCIATION TOUT PAR TERRE
JEUDI 26 MAI 2022 - CONTRAT**

-
07.03.2022

Dans le cadre de la programmation du Festival des Extraverties 2022, Flers Agglo propose des activités de pleine nature (randonnées pédestres, équestres, VTT, cyclotouristes, marche nordique, escalade, ...), des spectacles, des concerts et des animations en plein air et gratuits, le jeudi de l'Ascension, sur le site de la Roche d'Oëtre, à Saint-Philbert-sur-Orne.

Le jeudi 26 mai, l'association Tout par Terre proposera le spectacle intitulé « Welcome ! (or not...) ».

Ce spectacle de jonglerie de comptoir raconte la journée particulière d'un barman revêché et de son unique client, confrontés à des situations improbables.

Tour à tour jongleurs fous, musiciens classiques ou rock stars, on ne sait jamais qui de l'un ou de l'autre mène le jeu. La musique au rythme toujours plus rapide s'accorde au ballet des balais, à la danse des bouteilles, au staccato des balles et nous emmène de fascination en envoûtement vers une fin bien explosive.

A consommer sans modération !

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Tout Par Terre 16 Rue Bir'Hakeim 16260 Chasseneuil-sur-Bonnieure
Prestation	Spectacle « Welcome ! (or not...) »
Montant TTC	1.300,00 €
Frais de transport	530,40 €
TVA 5,5%	100,67 €
TOTAL TTC	1.931,07 €
Date	Le jeudi 26 mai 2022
Conditions	Repas pour 2 personnes le 26/05 (soir) Hébergement du 26/05 au 27/05 pour 2 personnes (2 nuits - 2 chambres single)

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D551	ZONE DE LA CROCHERE LOCATION DE TERRAIN INSTALLATION EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET AUDIOVISUELLES CONVENTION D'OCCUPATION - 07.03.2022
-------------	---

Dans le cadre de son activité de déploiement, de détention, de gestion, d'exploitation et de maintenance de points hauts et la fourniture de services auprès d'opérateurs de télécommunication la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES, souhaite procéder à l'implantation d'équipements techniques dédiés aux services de communications électroniques et audiovisuels.

Dans ce contexte, elle est intéressée pour signer une convention d'occupation sur une partie d'un terrain situé Zone Industrielle de la Crochère, rue Amédée Bollée (parcelle cadastrée ZI N°170) dont Flers Agglo est propriétaire. La surface d'occupation est fixée à 48 m². La convention est annexée à cette décision ainsi que le plan de la parcelle. Pour accéder aux équipements, un chemin d'accès devra être créé. Celui-ci est à la charge du preneur.

La convention est établie pour une durée égale à 12 (DOUZE) ans. A la fin de de celle-ci, elle sera renouvelée de plein droit par période de 12 (DOUZE) ans, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec AR, 24 (VINQT-QUATRE) mois avant la date d'expiration de la période en cours. La prolongation ne pourra excéder 2 prorogations.

Le montant de la redevance annuelle est fixé à 4.700 (QUATRE MILLE SEPT CENTS) EUROS NETS (toutes charges et taxes incluses) avec une révision annuelle figurant dans le contrat de location. Cette révision s'appliquera au 1^{er} janvier de chaque année à partir du 1^{er} janvier de la deuxième année suivant l'entrée en vigueur de la convention.

Dans le cas d'un retrait des équipements (fin de bail par exemple pour quelque cause que ce soit), la société procédera à la remise en état initial du site.

Le Président décide de :

SIGNER La location d'une partie de la parcelle de 48 m² au bénéfice de la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES selon les conditions fixées ci-dessus et intégrées à la convention d'occupation et en conséquence de signer ladite convention.

D552	MARCHES PUBLICS N° 2018-048 A 2018-053 RELATIFS A L'EXPLOITATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES LOTS 1 A 6 AVENANTS N° 5, 6 ET 7 - 11.03.2022
-------------	---

Les marchés publics n° 2018-048 à 2018-053 relatifs à l'exploitation des transports scolaires ont été attribués aux sociétés VTNI pour les lots n°s 1, 2, 4 et 5, BOUBET pour le lot n° 3 et COUPRIS pour le lot n° 6. Il s'agit d'accords-cadres à bons de commandes sans seuils.

Par avenant n° 2, les parties ont acté que Flers Agglo prendrait en charge le coût des mesures sanitaires mises en œuvre par les transporteurs.

Le présent avenant a pour objet d'acter que Flers Agglo ne prendra plus en charge le coût de ces mesures sanitaires à compter du 14 mars 2022.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

AUTORISE la Vice-Présidente chargée des marchés publics à signer les avenants n° 5, 6 et 7 aux marchés n° 2018-048 à 2018-053 avec les sociétés mentionnées ci-dessus.

D553**MARCHE PUBLIC RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE L'EX FRICHE MONSIEUR BRICOLAGE A FLERS****15.03.2022**

Par décision D491 du 14 janvier 2022, le mandat de maîtrise d'ouvrage la restructuration de l'ancien site d'une enseigne de grande distribution à Flers (Ex Monsieur Bricolage) a été attribué à la SHEMA. Ce contrat prévoit qu'il appartient au mandataire de signer le marché de maîtrise d'œuvre.

En application de ce mandat, la SHEMA a lancé une procédure pour désigner le maître d'œuvre qui sera chargé de l'aménagement du site. Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.
Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 3 février 2022 Sur Ouest-France 61 et Ouest France 14+ plateforme acheteur SHEMA - https://shema.safetender.com
Nombre de lots	Lot unique
Durée du marché	La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 9 mois à compter de la notification du marché jusqu'à la levée des réserves des travaux.
Date de remise des offres	Le 24 février 2022
Critères d'attribution	- Valeur technique : 70 points - Prix : 30 points
Nombre d'offres reçues	2 pli(s)

La commission des MAPA, désignée par délibération n° 2020-12 du 11 juillet 2020 s'est réunie le 3 mars 2022 et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé de retenir la société ci-dessous nommée dans les conditions suivantes :

Entreprise	Montant en € HT
ADEPE	Tranche ferme : 45.950,00 Tranche optionnelle 1 : 17.500,00 Tranche optionnelle 2 : 3.800,00

Le Président :

- 1 - DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise ADEPE dans les conditions mentionnées ci-dessus.
- 2 - AUTORISE** la SHEMA, en tant que mandataire de maîtrise d'ouvrage, à signer le marché et les actes correspondants.

En raison du contexte sanitaire et des contraintes pesant sur l'accueil de public dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, Flers Agglo a été contrainte de reporter le concert de Danakil prévu le 29 janvier au Forum de Flers. Le 17 janvier 2022, elle a cessé la vente de billets pour le 29 janvier 2022 et a poursuivi la billetterie pour la date du 15 octobre 2022.

Toutes les personnes ayant acquis des billets pour la date du 29 janvier ont été contactées afin de recueillir leur choix entre report et remboursement de leurs billets.

287 billets ont été achetés entre le 2 décembre 2021 et le 16 janvier 2022

- 76 billets ont fait l'objet d'une demande de remboursement
- 211 billets seront reportés sur la date du 15 octobre 2022 (une nouvelle version actualisée sera transmise aux acheteurs)

Pour honorer les remboursements des 76 billets cités plus haut, il convient d'effectuer un virement de la somme due aux personnes nommées ci-dessous :

- 1- Maéva BOUQUEREL : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 2- Elisabeth CHAPELLIÈRE : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 3- Flavie DELORY : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 4- Sylvie QUENTIN : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 5- Mathieu GUENIOT : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 6- François-Xavier MARIE : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 7- Alice RENVOISE : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 8- Nicolas DUVAL : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 9- Aline REMOND : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 10- Stéphanie DUVERNOY : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 11- Coraline GUILLON : 1 billet à 20 € (a versé 13 € en espèces et un bon Pass+ de 7 € qui lui sera recrédité) soit 13 €
- 12- Maxime BOISGONTIER : 1 billet à 20 € soit 20 €
- 13- Tristan COLLIN : 4 billets à 20 € soit 80 €
- 14- Mathis DANGUY : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 15- Sullian DUBOURG : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 16- Meggie ROBIEU : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 17- Aurélie DENIS : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 18- Albane MARTIN : 3 billets à 20 € soit 60 €
- 19- Damien JEGOU : 5 billets à 20 € soit 100 €
- 20- Fanny VERJUS : 1 billet à 20 € soit 20 €
- 21- Lucie COUILLARD : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 22- Marion RUAULT : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 23- Claire CATHELAIN : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 24- Agathe DUPONT : 1 billet à 20 € soit 20 €
- 25- Angélique GRATIEN : 1 billet à 20 € soit 20 €
- 26- Lana FOURMENTIN : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 27- Joël PETIT : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 28- Séverine POSTEL : 3 billets à 20 € soit 60 €
- 29- Françoise TANGUY : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 30- Jean-Louis DUCOIN : 4 billets à 20 € soit 80 €
- 31- Kevin DELOZIER : 3 billets à 20 € soit 60 €
- 32- Charlotte NARANJO : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 33- Kevin MADELINE : 2 billets à 20 € soit 40 €
- 34- Pierre HUET : 2 billets à 20 € (a versé 20 € en espèces et un Atout Normandie de 20€ qui ne peut lui être remboursé mais fera l'objet d'un avoir à valoir sur l'achat de billets sur un prochain concert organisé par Flers Agglo) soit 20 €
- 35- Noa DUPRES : 1 billet à 20 € (a versé un Atout Normandie de 20 € qui ne peut lui être remboursé mais fera l'objet d'un avoir à valoir sur l'achat de billets sur un prochain concert organisé par Flers Agglo) soit 0 €
- 36- Anatole BILLET : 1 billet à 20 € soit 20 €
- 37- Bastien LEMENAGER : 1 billet à 20 € soit 20 €

La somme totale des remboursements à effectuer par Flers Agglo s'élève à 1.473 €.

Le Président :

DECIDE d'accepter les conditions de remboursement conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D555**CONTRAT CULTURE, TERRITOIRE, ENFANCE-JEUNESSE
CAMION SCRATCH ET SPECTACLE HIP HOP HOURRA !****CONTRAT****15.03.2022**

Flers Agglo s'est engagée dans un Contrat Culture, Territoire, Enfance-Jeunesse visant à permettre aux jeunes de 0 à 25 ans d'accéder à l'offre culturelle locale, de s'appropriier les créations et les ressources régionales, de fréquenter les structures culturelles de leur territoire, de découvrir les acteurs, et de s'initier à une ou plusieurs pratiques artistiques, sur tous les temps (scolaires, périscolaire, extrascolaire).

Dans ce cadre, il est proposé d'accueillir l'association SNARK sur le territoire pour deux actions séparées : la mise en œuvre de deux concerts pédagogiques visant à informer les élèves sur les risques auditifs (avec le soutien financier de l'ARS Normandie) et une animation grand public de découverte de la culture hip-hop (ateliers mix et scratch, captation vidéo ; initiation au maniement des platines, à l'expression vocale et musicale en public et à la médiatisation web).

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Association SNARK Siège : 6, rue Molière La Centrifugeuz - 14000 Caen Bureau : Supermonde - 33 rue de Valleuil - 14120 Mondeville 02 31 85 90 00 – contact@snark.fr
Prestation	DJ Paraplogik dans le camion scratch Label Paraprod Music (10 sets de 30mn) + HIP HOP HOURRA ! avec Paraplogik et K-Rym création Paraprod Music Label Peace&Lobe / Agi-son Durée 1 h 30
Montant TTC	3.200 €
Dates	Camion scratch Mercredi 2 mars 2022 2 séquences performances : Place St-Germain de 10 h à 12 h / Esplanade F. Mitterrand de 14 h à 17 h Concert pédagogique HIP HOP HOURRA ! Jeudi 3 mars 2022, le Forum 2 représentations scolaires à 13 h 20 et 15 h 20
Conditions	A la charge de l'agglo, en plus du coût de cession exprimé ci-dessus : mise à disposition du Forum = 1 journée

Le Président décide de :

SIGNER le contrat conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D556**MEDIATHEQUE DE BRIOUZE****ATELIER CREATIF****CONTRAT****15.03.2022**

Dans le cadre de ses animations, la Médiathèque de Briouze a fait appel à Montviette Nature en Pays d'Auge pour un atelier créatif « apprendre à faire ses graines et participer à la grainothèque », le mercredi 6 avril 2022 de 16 h 30 à 18 h 30.

Il convient de rémunérer Montviette Nature en Pays d'Auge aux conditions suivantes :

Prestataire	Montviette Nature en Pays d'Auge Le Bourg 14140 SAINT PIERRE EN AUGE
Intervenant	Madame Christiane DORLEANS
Prestation	Atelier créatif « apprendre à faire ses graines et participer à la grainothèque »
Date	Mercredi 6 avril 2022 de 16 h 30 à 18 h 30
TOTAL INTERVENTION	230 € net

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec Montviette Nature en Pays d'Auge, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D557

**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022
SPECTACLE DE LA COMPAGNIE EL TERCER OJO
DIMANCHE 10 JUILLET 2022
CONTRAT
-
15.03.2022**

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles en plein air et gratuits, tous les dimanches après-midi du 10 juillet au 21 août 2022, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 10 juillet à 17h30, la Compagnie El Tercer Ojo proposera son spectacle « En Circulo », spectacle de cirque poétique.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	COMPAGNIE EL TERCER OJO 29 Rue Ferrari 13005 Marseille
Prestation	Spectacle « En Circulo »
Montant TTC	2.686 €
Date	Le dimanche 10 juillet 2022 Parc du Château de Flers
Conditions	Hébergement et restauration pour 4 à 5 personnes

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D558

**CAMPUS CONNECTE
BAIL DE DROIT COMMUN
-
15.03.2022**

Flers Agglo a répondu à l'appel à projet « Campus Connecté » qui s'inscrit dans le cadre de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du troisième Programme d'investissement d'Avenir (PIA) et qui contribue à répondre à des objectifs de développement de pratiques numériques innovantes et expérimentales afin de donner aux jeunes toutes les chances de réussite dans leur orientation et lors du passage des études secondaires aux études supérieures. Les Campus connectés ont pour ambition de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires et de renforcer l'Egalité des chances pour les jeunes des territoires ruraux.

Il s'agit d'espaces de formation pourvus d'outils et de ressources numériques qui permettent de suivre des études supérieures à distance tout en étant accompagné individuellement par un tuteur, salarié de Flers Agglo (mobilité interne).

Le Campus Connecté est basé sur le site de Normand'Innov (locaux qui accueillent notamment l'ENSICAEN et la licence pro robotique de l'Institut Lemonnier, ...), lieu d'excellence de la rencontre entre le monde de l'économie, de la production, de la recherche, de l'innovation et de la formation. Le Campus Connecté Normand'Innov de Flers Agglo propose aux nouveaux bacheliers, aux étudiants en poursuite d'études ou en réorientation, aux adultes en reprise d'études ou en reconversion professionnelle, un espace de travail dédié, un accompagnement individuel et collectif assuré par un tuteur salarié de Flers Agglo (mobilité interne). Tous les diplômes de l'enseignement supérieur sont accessibles : BTS, DAEU, BUT, Licence (L1, L2, L3), Master, Formations en santé, les formations certifiantes...

Tous les champs disciplinaires sont accessibles (droit, sciences humaines et sociales, STAPS, biologie...). Les diplômes préparés par les étudiants du Campus Connecté sont exactement les mêmes que ceux préparés par des étudiants en présentiel dans une université ou une école.

Le Campus Connecté permettra à 10 étudiants la première année, puis selon une montée en puissance progressive, à 40 étudiants au bout de 5 ans, de bénéficier d'un espace réunissant toutes les conditions favorables pour suivre des formations supérieures à distance et permettre ainsi leur réussite.

Afin de disposer des locaux pour y positionner le campus connecté sur Normand'Innov, La SHEMA propose la conclusion d'un bail de droit commun d'une durée de 9 ans pour un loyer annuel de Douze mille trois cent soixante euros (12.360,00 EUR) toutes taxes comprises révisable selon l'indice ILAT. La surface totale des locaux loués est de 103 m².

Le Président décide de :

SIGNER le bail de droit commun avec La SHEMA, conformément au bail annexé et aux conditions citées ci-dessus.

D559**MARCHE PUBLIC RELATIF AU PROJET DE LA BISSONNIERE
REDACTION DU PAPE - INFRACTUOSITE****25.03.2022**

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Saint Michel et pour la réalisation du projet architectural, paysager et environnemental concernant la réalisation de logements sociaux rue de la Bissonnière à Flers, la Communauté d'Agglomération Flers Agglo a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.
Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 17 février 2022 Sur ouest France 61 + site internet Flers Agglo + plateforme de dématérialisation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do
Nombre de lots	Lot unique
Durée du marché	2 ans.
Date de remise des offres	Le 14 mars 2022
Critères d'attribution	- prix : 80 % - valeur technique : 20 %
Nombre d'offres reçues	/

Aucune offre n'est parvenue dans le délai imparti cette consultation.

Le Président :

- 1 - CONSTATE** le caractère infructueux de la procédure.
- 2 - DECIDE** de relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence en application des articles L2122-1 et R2122-2 du Code.
- 3 - AUTORISE** la Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer le marché à venir avec la société retenue et les actes correspondants.

D560**MAISON FAMILIALE RURALE DU PAYSAGE (MFR)
CONVENTION DE PRET DE TERRAINS A TITRE NON EXCLUSIF****25.03.2022**

La Maison Familiale Rurale du Paysage (MFR), centre de formation et établissement d'enseignement privé du paysage, a sollicité Flers Agglo pour pouvoir accéder à des sites lui appartenant et pouvant servir de support à la formation des élèves.

Il est convenu que l'accès aux sites n'est pas fourni à titre exclusif, les services de Flers Agglo pouvant continuer d'occuper les sites concernés pendant la période de présence de la MFR.

Les parties conventionnent, à titre de disposition déterminante de leur engagement, que la présente convention est une convention d'occupation précaire et révoquable, consentie à titre non exclusif. Elle n'ouvre droit à aucun maintien dans les lieux, ni à l'octroi d'une quelconque solution de relogement ou au versement d'indemnités en cas de reprise des biens.

Il est proposé de conclure avec La MAISON FAMILIALE RURALE DU PAYSAGE (MFR) un contrat de prêt de terrains à titre non exclusif.

Un contrat a été établi en ce sens aux conditions suivantes :

Lieux mis à disposition	- MONT DE CERISY BELLE ETOILE - CHEMINS DE RANDONNEES DE CERISY BELLE ETOILE - ZONE DES ESSARDS A SAINT GEORGES DES GROSEILLERS - STATION D'EPURATION DU LANDIS A CALIGNY A tout moment FLERS AGGLO se réserve le droit de retirer un site de la liste précitée.
Date d'effet	A compter de la signature
Durée	1 an renouvelable pour une même période par tacite reconduction. Ne peut excéder une durée de 12 années.
Conge par le bailleur et le preneur	Faculté de donner congé à tout moment par LRAR avec un délai de préavis de trois mois.
Loyer	La mise à disposition des biens prêtés est totalement gratuite, et ne donnera lieu à aucune redevance, aucune indemnité d'occupation ni autre contrepartie à verser au prêteur.

Le Président décide de :

- SIGNER** le contrat de prêt de terrains à titre non exclusif avec La MAISON FAMILIALE RURALE DU PAYSAGE (MFR) selon les conditions citées ci-dessus.

D561	LA FERTE MACE TRANSFERT DE LA SOCIETE P2I A LA SAS P2I AMO AVENANT N° 2 - 25.03.2022
-------------	--

Un bail commercial a été conclu entre La Communauté de Communes de LA FERTE-SAINT MICHEL et La Société P2I le 12 mars 2014 afin de louer les locaux (lot n° 6) sis 21 Boulevard de Contades à La FERTE MACE.

Le 1^{er} mars 2022, la société nous informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, le Groupe P2I a décidé de rationaliser son organisation en dissociant les fonctions de détention des différentes SCCV et celles d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Ainsi, ils ont décidé de créer la société P2I AMO SAS, filiale à 100 % de P2I afin d'incarner ce rôle et de porter les fonctions de développement, montage et gestion de projets.

Afin de mettre à jour le bail commercial, il convient donc de faire un avenant afin de remplacer La société P2I par La SAS P2I AMO à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Président :

DECIDE de signer l'avenant de transfert au bail avec La SAS P2I AMO, selon les conditions citées dans l'avenant annexé.

D562	RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022 COMPAGNIE LES RUSTINES DE L'ANGE DIMANCHE 31 JUILLET 2022 CONTRAT - 25.03.2022
-------------	--

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles et des animations en plein air et gratuits, tous les dimanche après-midis du 8 juillet au 19 août 2022, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 31 juillet, l'association JONGLARGONNE proposera le spectacle des Frères Peuneu, intitulé « 1+1=3, duo absurde ».

Deux personnages débordés et débordants, moitié sportifs, moitié artistes, moitié sauvages, présentent un spectacle à base de jonglerie au quotidien, d'indiens pacifistes et de vélo d'enfant acrobatique.

Une touche de performance, une pointe de tendresse, quelques spaghettis et surtout beaucoup de conneries !

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	JONGLARGONNE 30 Rue Gabriel Péri 33110 LE BOUSCAT
Prestation	Spectacle « 1+1=3, duo absurde »
Montant net	1.000,00 €
Frais de transport	540,00 €
TOTAL net	1.540,00 €
Date	Le dimanche 31 juillet 2022
Conditions	Repas pour 2 personnes le 30/07 (soir) et le 31/07 (midi & soir) Hébergement du 30/07 au 01/08 pour 2 personnes (2 nuits - 2 chambres single)

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation annexé conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D563**CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION
DE LA CROIX-ROUGE FRANCAISE AUX DISPOSITIFS
PREVISIONNELS DE SECOURS
MERCREDI 29 MARS 2022****25.03.2022**

Le conservatoire de Flers Agglo organise un spectacle scolaire « Pirates dans le cartable » avec des classes des écoles primaires de Banvou, les Oisillons de Flers, Saint-Pierre-du-Regard et la chorale enfants du conservatoire. Sur la scène il y aura 200 enfants.

Le Forum pourra accueillir plus de 620 personnes, en configuration « assis ».

Afin d'assurer la protection de toutes les personnes présentes et la prévention des risques, une équipe de secouristes de la Croix-Rouge a été sollicitée et une convention fixant les modalités d'intervention a été rédigée conjointement.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	La Croix-Rouge Française 98, rue Didot 75694 PARIS cedex 14
Prestation	Dispositifs prévisionnels de secours
Montant TTC	424 €
Date	29 mars 2022
Conditions	Voir convention annexée

Le Président décide de :

SIGNER la convention de prestation annexée, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D564**CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION
DE LA CROIX-ROUGE FRANCAISE AUX DISPOSITIFS
PREVISIONNELS DE SECOURS
MARDI 5 AVRIL 2022****25.03.2022**

Le conservatoire de Flers Agglo organise un spectacle scolaire « Sorcellerie » avec 140 élèves de l'école des Vallées sur scène.

Le Forum pourra accueillir plus de 400 personnes, en configuration « assis ».

Afin d'assurer la protection de toutes les personnes présentes et la prévention des risques, une équipe de secouristes de la Croix-Rouge a été sollicitée et une convention fixant les modalités d'intervention a été rédigée conjointement.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	La Croix-Rouge Française 98, rue Didot 75694 PARIS cedex 14
Prestation	Dispositifs prévisionnels de secours
Montant TTC	212 €
Date	5 avril 2022
Conditions	Voir convention annexée

Le Président décide de :

SIGNER la convention de prestation annexée, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D565

**DIRECTION DES ESPACES D'ACCUEIL EDUCATIF ET SOCIAL
SERVICE ANIMATION FAMILLES
SEJOUR VACANCES D'ETE 2022 - CONTRAT**

-
25.03.2022

Dans le cadre de sa compétence animation famille, Flers Agglo organise des séjours de vacances pour accompagner des familles.

Un séjour est organisé durant les vacances d'été **du mardi 19 juillet au jeudi 21 juillet 2022** pour 5 familles et 2 animatrices, pour un total de 18 personnes.

L'organisation de ce séjour nécessite d'avoir recours à une prestation d'hébergement en pension complète. Flers Agglo a décidé de confier ces prestations au CRNG Centre Régional de Nautisme de Granville - Boulevard des Amiraux – BP 131 – 50401 GRANVILLE Cedex

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	CRNG Boulevard des Amiraux - BP 131 50400 GRANVILLE
Prestation	Hébergement du groupe en pension complète
Lieu	Boulevard des Amiraux - 50401 GRANVILLE
Coût	Pour l'hébergement et la restauration : 1.512,70 € TTC pour 5 familles et 2 animateurs
Date	Du mardi 19 juillet au jeudi 21 juillet 2022
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Versement d'un 1^{er} acompte de 453,81 € TTC au titre de réservation à la signature du contrat ▪ - le solde à la suite du séjour 1.058,89 € TTC

Le Président

DECIDE d'accepter les conditions d'hébergement et de signer le contrat avec Le CRNG– Centre Régional de Nautisme de Granville Boulevard des Amiraux – BP 131 – 50401 GRANVILLE Cedex conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D566

**FORUM DE FLERS AGGLO
CONCERT DE MUSIQUES ACTUELLES
« FLERS TRIBUTE FEST 2022 » - CONTRAT**

-
25.03.2022

Flers Agglo propose aux habitants de son territoire une offre de spectacles et d'animations diversifiée dans des salles de spectacle et hors les murs grâce à ses partenariats (saison culturelle de la Scène nationale 61 à Flers, saison culturelle de Rezzo61 à La Ferté-Macé, festival Vibra'Mômes, festivals et événements soutenus ou co-organisés par les collectivités et les associations) et à ses services (Forum et Centre Madeleine Louaintier, réseau des médiathèques, conservatoire).

En complément de l'offre existante, qu'elle soit institutionnelle ou associative soutenue par la collectivité, Flers Agglo a identifié l'opportunité de renforcer l'offre de concerts en musiques actuelles à destination du grand public.

Il a donc été prévu d'organiser trois concerts de musiques actuelles en 2022 dans la salle du Forum au 9 Rue du Collège à Flers. Le premier de ces concerts a été fixé au **samedi 14 mai 2022** et le spectacle retenu consistera en un « Tribute Fest », c'est-à-dire un concert de reprises en hommage à quatre artistes ou groupes mythiques interprétés par des « cover bands », groupes de musiciens expérimentés :

- le groupe The Jack explorera ainsi le répertoire d'AC/D
- le groupe Mégaphone explorera le répertoire de Téléphone
- le groupe Tramp Experience explorera le répertoire de Supertramp
- le groupe Back To Amy explorera le répertoire d'Amy Winehouse

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	AMA - (Association Musique Actuelle) 24 Rue des Sherbrooke 14610 Villons-les-Buissons
Prestation	Concert « Flers Tribute Fest »
Montant HT	26.835,40 € net de taxes
Date	le 14 mai 2022 au Forum
Conditions	Voir contrat annexé (acompte de 13.835,40 € un mois avant la manifestation et 13.000 € pour solde après réalisation de la prestation)

NB : les informations liées aux tarifs de billetterie présentées à l'article IV du contrat annexé sont indiquées sous réserve de décision concordante du Président de Flers Agglo.

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation annexé conformément aux conditions exposées ci-dessus.

Les délégations du conseil au président de Flers Agglo ont été fixées par délibération n° 2020-7 du 11 juillet 2020, modifiée par la délibération 2020-169 du 15 décembre 2020 puis par la délibération 2021-386 du 7 octobre 2021. Parmi ces attributions déléguées figure la fixation de tarifs, dont ceux de concerts ou de spectacles organisés par Flers Agglo au Forum.

Dans le cadre de sa programmation de concerts de musiques actuelles, Flers Agglo prévoit de recevoir au Forum un spectacle qui consistera en un « tribute fest », c'est-à-dire un concert de reprises en hommage à quatre artistes ou groupes mythiques interprétés par des « cover bands », groupes de musiciens expérimentés :

- le groupe The Jack explorera ainsi le répertoire d'AC/D
- le groupe Mégaphone explorera le répertoire de Téléphone
- le groupe Tramp Experience explorera le répertoire de Supertramp
- le groupe Back To Amy explorera le répertoire d'Amy Winehouse

Ce concert aura lieu au Forum de Flers le samedi 14 mai 2022 à partir de 20 h.

Pour cette occasion, Flers Agglo crée et gère la billetterie et fixe un tarif d'entrée pour le public.

Au regard des coûts engagés et des tarifs pratiqués pour des spectacles similaires les années précédentes, les tarifs proposés sont les suivants :

- 25 € par personne en tarif « Adultes »
- 12,50 € par personne pour les « personnes mineures »
- 18 € par personne en déduction d'un bon « Pass+ » appliquée au tarif Adultes (sur présentation du justificatif)
- 5,50 € par personne en déduction d'un bon « Pass+ » appliquée au tarif « personnes mineures » (sur présentation du justificatif)

En outre, il est proposé une prévente pour encourager la réservation précoce des billets. Cette prévente se déroulera depuis l'ouverture de la billetterie jusqu'au 1^{er} mai 2022 et donnera lieu à une décote de -20% :

- 20 € par personne en « Tarif Adultes »
- 10 € par personne pour les personnes mineures
- 13 € par personne en déduction d'un bon « Pass+ » appliquée au tarif Adultes (sur présentation du justificatif)
- 3 € par personne en déduction d'un bon « Pass+ » appliquée au tarif « personnes mineures » (sur présentation du justificatif)

Il est également proposé de réserver 60 billets exonérés sur la billetterie, à affecter sous forme d'invitations réparties comme suit dans un but de promotion/communication :

- 50 invitations pour l'équipe artistique ou pour les jeux-concours ou les médias
- 10 invitations pour la promotion du concert

Le Président :

DECIDE d'adopter ces tarifs pour le concert du Flers Tribute Fest 2022 à Flers, le samedi 14 mai 2022, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D568

FORUM DE FLERS AGGLO
CONCERT « LES FRANGINES »
TARIFICATION

-
25.03.2022

Les délégations du conseil au président de Flers Agglo ont été fixées par délibération n° 2020-7 du 11 juillet 2020, modifiée par la délibération 2020-169 du 15 décembre 2020 puis par la délibération 2021-386 du 7 octobre 2021. Parmi ces attributions déléguées figure la fixation de tarifs, dont ceux de concerts ou de spectacles organisés par Flers Agglo au Forum.

Dans le cadre de sa programmation de concerts de musiques actuelles, Flers Agglo avait prévu de recevoir en concert Les Frangines le 23 octobre 2020. Après deux reports, ce concert aura lieu au Forum de Flers le **vendredi 4 novembre 2022** à partir de 20 h.

Pour cette occasion, Flers Agglo crée et gère la billetterie et fixe un tarif d'entrée pour le public.

Au regard des coûts engagés et des tarifs pratiqués pour des spectacles similaires les années précédentes, les tarifs proposés sont les suivants :

- 25 € par personne en tarif « Adultes »
- 12,50 € par personne pour les « personnes mineures »
- 18 € par personne en déduction d'un bon « Pass+ » appliquée au tarif Adultes (sur présentation du justificatif)
- 5,50 € par personne en déduction d'un bon « Pass+ » appliquée au tarif « personnes mineures » (sur présentation du justificatif)

En outre, il est proposé une prévente pour encourager la réservation précoce des billets. Cette prévente se déroulera depuis l'ouverture de la billetterie jusqu'au **4 octobre 2022** et donnera lieu à une décote de -20 % :

- 20 € par personne en « Tarif Adultes »
- 10 € par personne pour les personnes mineures
- 13 € par personne en déduction d'un bon « Pass+ » appliquée au tarif Adultes (sur présentation du justificatif)
- 3 € par personne en déduction d'un bon « Pass+ » appliquée au tarif « personnes mineures » (sur présentation du justificatif)

Il est également proposé de réserver 40 billets exonérés sur la billetterie, à affecter sous forme d'invitations réparties comme suit dans un but de promotion/communication :

- 20 invitations pour l'équipe artistique ou pour les jeux-concours ou les médias
- 20 invitations pour la promotion du concert

Le Président :

DECIDE d'adopter ces tarifs pour le concert des Frangines à Flers, le vendredi 4 novembre 2022, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D569

FESTIVAL LES VIBRA'MOMES
TARIFICATION

-
25.03.2022

Le 17 juin 2021, le conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre Flers Agglo et le Conseil départemental de l'Orne pour l'organisation du festival Vibra'Mômes entre le 23 mai et le 4 juin 2023, principalement à Flers. Ce texte prévoit, entre autres dispositions, que Flers Agglo assurera la création de la billetterie, la vente et encaissera les recettes (article 6).

Il y a donc lieu d'apporter des précisions concernant la mise en œuvre de cet article et de détailler les tarifs et les modalités de gestion de la billetterie :

- 1) La **billetterie** est assurée par le Bureau d'Information Touristique de Flers, dans le cadre de la sous-régie de recettes « Evénements culturels ».

La vente de billets est confiée au Bureau d'Information Touristique de Flers et aux médiathèques de Flers Agglo.

Il est prévu la mise en vente des billets sur le site de billetterie dématérialisée Weezevent.

2) Les **tarifs** pratiqués sont décrits ci-dessous.

Les spectacles payants, au tarif de base de **4 €**, sont les suivants :

- *Touik Touik Philomèle* **Samedi 28 mai** (10h), au Pôle culturel Jean-Chaudeurge
Nombre de billets à mettre en vente : 50
Invitations (billets exonérés) : 3
- *Touik Touik Philomèle* **Samedi 28 mai** (11h), au Pôle culturel Jean-Chaudeurge
Nombre de billets à mettre en vente : 50
Invitations (billets exonérés) : 3
- *Touik Touik Philomèle* **Samedi 28 mai** (14h30), au Pôle culturel Jean-Chaudeurge
Nombre de billets à mettre en vente : 50
Invitations (billets exonérés) : 3
- *Je suis comme ça* (séance grand public) **Mercredi 1^{er} juin** (17 h), au Centre Madeleine Louaintier
Nombre de billets à mettre en vente : 150
Invitations (billets exonérés) : 15
- *Bavela et ses 7 vies d'aventures* **Vendredi 3 juin** (18 h 30), au Forum
Nombre de billets à mettre en vente : 450
Invitations (billets exonérés) : 15
- *Mount Batulao* **Samedi 4 juin** (10h) au Pôle culturel Jean-Chaudeurge
Nombre de billets à mettre en vente : 50
Invitations (billets exonérés) : 3
- *Mount Batulao* **Samedi 4 juin** (11h) au Pôle culturel Jean-Chaudeurge
Nombre de billets à mettre en vente : 50
Invitations (billets exonérés) : 3
- *Mount Batulao* **Samedi 4 juin** (14h30) au Pôle culturel Jean-Chaudeurge
Nombre de billets à mettre en vente : 50
Invitations (billets exonérés) : 3
- *Captain Parade* **Samedi 4 juin** (17 h), au Forum
Nombre de billets à mettre en vente : 450
Invitations (billets exonérés) : 15

Les billets exonérés sont prévus pour inviter des professionnels du spectacle, des élus de Flers Agglo et du Conseil Départemental.

Les spectacles gratuits sont les suivants :

- *Le Bon Jour* **Samedi 28 mai** (16 h), centre-ville place Saint-Germain
Pas de jauge, pas de billetterie. En cas de repli au Forum, 450 places disponibles
- *Tascabilissimo* **Mercredi 1^{er} juin** (14 h 30, 18 h), au Centre Emile Halbout
Pas de jauge, pas de billetterie ; pas de repli prévu
- *Vite, vite, vite* **Mercredi 1^{er} juin** (15 h 30), au jardin d'enfants du Château
Pas de jauge, pas de billetterie. En cas de repli au Forum, 200 places disponibles
- *Crazy Mozart* **Samedi 8 juin** (15h30), au jardin d'enfants du Château
Pas de jauge, pas de billetterie. En cas de repli au Forum, 450 places disponibles
- *Les Bedaines de coton* et *Je suis comme ça* (pour le public scolaire) au Centre Madeleine Louaintier toute la semaine (jauge de 150 places)
- *Bavela et ses 7 vies d'aventures* (pour le public scolaire) **Vendredi 3 juin** (10h30 et 14h30), au Forum (jauge de 450 places)

Pour ces spectacles, des billets sans tarif sont prévus pour le comptage (maîtrise de la jauge) et le contrôle d'accès lorsque le lieu le permet.

3) Flers Agglo s'engage à accepter les chèques de réduction « **Pass+** ». En effet, avec un chèque « spectacle » du Pass+ et l'ajout de 1 €, l'utilisateur pourra bénéficier de 2 places de spectacle.

Il en va de même avec le dispositif régional « **Atouts Normandie** » dont les chèques spectacle peuvent être utilisés uniquement au point de vente de l'Office de Tourisme de Flers, et pour un montant du choix de l'acheteur, dans la limite de 30 €.

Le Président :

DECIDE d'adopter ces tarifs pour le festival Vibra'Mômes 2022, conformément aux conditions exposées ci-dessus